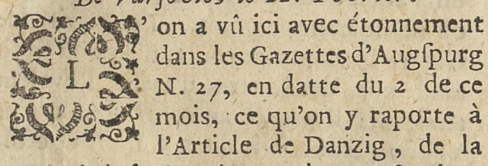
N. XV.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU MERCREDI 22. FEVRIER 1758.

De Varſovie, le 22. Février.



L'on a vû ici avec étonnement dans les Gazettes d'Augſpurg N. 27, en datte du 2 de ce mois, ce qu'on y raporte à l'Article de Danzig, de la quantité de Couriers qui vont & viennent de cette Cour à celle de Berlin; ainſi qu'à l'Article de Paris, touchant un accommodement que S. M. Pruſſienne vouloit conclure, & que pour cet effet M. le Comte de Broglie Ambaſſadeur de France à cette Cour, avoit depêché un Courier pour Verſailles, & en avoit reçû reponſe.

Ces deux Articles ſelon leur contenû ſemblent avoir été fabriqués en Allemagne, par des gens, qui ſouhaiteroient exciter de la defiance entre les Hauts Alliez.

Depuis que S. M. notre *Auguſte* Roi eſt dans cette Capitale, la Cour n'a jamais eû la moindre correſpondance avec celle de Berlin; la dureté avec laquelle on agit en Saxe & qui augmente de jour en jour, ne donne aucune apparence d'un accommodement prochain. Ainſi l'allée & la venuë des Couriers n'a pû exiſter: quoique l'on ne puiſſe empêcher M. Benoît Secretaire de Legation de S. M. Pruſſienne, accredité à cette Republique, d'en dépêcher à ſon Maître. Encore moins a-t-on jamais penſé à une negociation particuliere avec la Cour de Berlin. M. L'Ambaſſadeur de France Comte de Broglie connoit trop bien la façon de penſer de S.M. Polonoiſe, & l'on eſt ſi convaincû de l'amour de la verité de ce Miniſtre, qu'il ſeroit impoſſible de ſe laiſſer perſuader qu'un avis ſi mal fondé vint de ſa part, ce qu'on regarde bien plus comme une Intention maligne de nos Ennemis & des ſiens.

La conſtance de S. M. prouvée dans

ant de circonstances adverses, doit avec justice être regardée par ses Hauts Alliez, comme un gage certain de ses resolutions, même pour l'avenir. S. M. est si convaincuë de l'intention unanime & invariable de ses Alliez, d'employer pour elle tout leur pouvoir, pour parvenir à obtenir un juste dedomagement de ses pertes, qu'elle n'a pas besoin d'en attendre de nouvelles assurances. C'est pourquoi l'on contredit d'autant plus, une fois pour toujours, les bruits mal-fondés denommés ci dessus.

De Londres, le 3. Février.

Jl continuë de regner dans nôtre Ministére une harmonie des plus parfaites. Chacun des Membres est convaincu de la necessité de cette harmonie dans les conjonctures actuelles. Le Parlement accordera au Roy tout ce que S.M. en exigera, pour pousser la Guerre avec vigueur en Allemagne & en Amerique: & en éffét ce sont icy les grands objets, qui fixent l'attention du Roy, du Ministére, du Parlement, & du Corps de la Nation en général.

L'Amiral Hardy a fait voile de Portsmouth à bord du Vaisseau de guerre *le Capitaine* de 70. canons, avec la Chaloupe de guerre le *Tryal*, & un nombre de Bâtiments de transport, pour se rendre en Irlande, afin de diriger l'embarquement d'une partie des Troupes destinées pour l'Amerique, lesquelles s'y rendront par petites divisions à la fois. Cet Amiral a à bord une somme d'argent considerable destinée au payement des Troupes en Amerique, & il sera suivi incessament par quelques autres Vaisseaux de guerre. En attendant la grande Flotte destinée pour l' Amerique - Septentrionale se prépare avec toute la diligence possible.

On est actuellement occupé dans les trois Royaumes aux dispositions pour l'exécution des arrangements concertés pour l'Amerique. Tous les Officiers des Troupes de terre, & des Vaisseaux de guerre destinés pour ce Pais-là, ont reçu ordre de partir au premier avis. Le Vaisseau de guerre le Devonshire de 74. canons, accompagné de trois Chaloupes de guerre & de 50. Batiments de transport, fit voile de Spithead le 24. au matin pour l'Amerique. Ces derniers ont de l'artillerie & des munitions à bord, & l'on croit, qu'ils prendront aussi quelques Troupes en Irlande.

Suivant les derniers avis de Gibraltar, l'Escadre de l'Amiral Osborne y est venu mouiller pour se rafraichir, à la réserve de quelques Vaisseaux de Guerre, qui étoient demeurés en mer pour protéger les Navires Marchands. Cette Escadre a été presque toujours en croisière: Elle a fait plus de 30. Prises, dont deux sont de gros Armateurs. Et elle a coulé à fond un Vaisseau de Guerre François; Mais on ne le nomme point. Le Navire de Guerre le Hamptoncourt, n'a point péri, ainsi que des Lettres d'Italie l'avoient annoncé: il paroit au contraire, que ce Vaisseau seul a fait dans 5. mois de croisière, 22. captures sur l'Ennemi.

De Paris, le 30. Janvier.

Par les lettres venuës de *S. Domingue* on apprend, que les Corsaires de cette Isle y ont conduit 62. Navires Anglois. Tous ces Bâtiments avoient des cargaisons considérables, à l'exception les Corsaires. Outre ces prises, faites en Amerique, nos Armateurs ont conduit dans divers ports de l'Ocean, 20. autres Navires Anglois, chargés de differentes cargaisons, entre autres La parfaite-Union de 360. tonneaux, venant de Rhode-Island & allant à Londres avec une cargaison d'indigo, de caffé, de bois de campêche, de gayac, d'huile de baleine, & d'autres marchandises pour plus de 300000. livres. On a appris, que l'Esca-

dre de nôtre Compagnie des Indes, partie de l'Orient l'année derniere, a été vuë dans le Détroit de la Sonde, à peu de distance de l'Isle de Java; qu'elle s'étoit emparée de 2. Vaisseaux Anglois, & qu'elle en avoit attaqué un troisieme près de Bantam dans le Roiaume de Siam.

M. le Comte de Clermont n'est parti que cette nuit. Quelques jours avant son depart, ce Prince reçut de tous les Princes, des Ministres Etrangers, & d'une grande quantité de personnes de tout rang, les compliments sur le choix du Roy, & des voeux pour le succès le plus heureux & le plus digne de son merite. Le Roy a augmenté de 6. onces la ration de pain du Soldat, qui n'a déjà, que trop souffert par la rigueur de la saison. Mardi, M. le Comte de Bestucheff, Ambassadeur de Russie, eût une audience particuliere du Roy, auquel ce Ministre notifia, que sa Souveraine faisoit marcher une Armée de 130000. hommes pour soûtenir les intérets de l'Imperatrice-Reine de Hongrie. Jl est arrivé ces jours-ci à la Cour & au Comte de Stahremberg divers Couriers. Le Roy tint le 22. le Sçeau pour la 23me fois. M. Sauvage, Grand-Audencier de France en éxercice, eût l'honneur de remettre à S.M. les bourses du Sçeau de son quartier. Jl ne paroit pas, qu'Elle se lasse de cette fonction, de laquelle, on avoit assûré dans le public, que M. l'Abbé Comte de Bernis devoit être chargé.

Le Roi a envoyé ordre de déclarer, que toutes les fournitures faites à ses Troupes par les Princes & Etats de l'Empire, seront acquittées incessament, excepté celles qui ont été levées dans les Etats où l'on a acquis le droit d'en user, comme on est autorisé de le faire dans les Etats conquis.

Nous voyons ici tout ce qui se publie d'Allemagne, sur le mauvais état de nos Armées, que l'on prétend être fonduës au-moins des deux tiers, & cela par la raison banale, que nos Soldats ne peuvent supporter l'air de ce païs-là, ni s'accoûtumer aux nourritures. Les bonnes gens qui dressent ces relations ignorent sans doute le nombre considérable d'Allemands que le Roi a dans ses Troupes, & qui même est fort augmenté par l'empressement avec lequel nombre de recruës & d'anciens déserteurs viennent se présenter journellement.

Il n'y a encore rien de vérifié sur l'article de l'argent arrêté dans l'Evêché d'Osnabrug. On ne sait même, s'il y a lieu de s'attendre à une vérification bien prochaine, depuis l'article qu'on lit dans la derniere Gazette de Paris, où il est dit en propres termes: *Que les Négocians d'*Amsterdam, *qu'on disoit être intéressez dans l'interception des Caisses d'or & d'argent arrêtées par les* François *à* Osnabrug, *n'ont point signé la Requête & la Déclaration présentées aux Etats-Généraux par le Juif Boas.*

De Hambourg, le 31. Janvier.

Les deux millions & demi de Contributions, que les Prussiens ont imposés au Duché de Mecklenbourg, doivent être payés en trois termes: Savoir, le prémier, qui est de huit cens quarante mille Talers, sur la fin de ce mois; le second de huit cens trente mille, le 7. Février; & le dernier, pareil au second, le 21. du même mois. Cependant l'on tient en général, que tout le Pays est à peine en état de fournir le premier terme.

La Noblesse de Saxe a reçu ordre de la part du Roi de Prusse, de payer en trois termes, dont le dernier doit expirer le 15. du mois prochain, le Don Gratuit de 600. mille Ecus, que l'on avoit exigé l'année dernière. La Ville de Lei-

pſig, qui a déjà fourni onze cens mille Ecus à Sa Majeſté Pruſſienne, a dû fournir encore, avant la fin de ce mois, 800. mille Ecus à titre d'Emprunt: Cette Somme eſt répartie ſur les Négocians & les Bourgeois les plus aiſés, mais particulièrement ſur ceux qui ſont profeſſion de la Réligion Catholique-Romaine.

Les Contributions, que les Pruſſiens ont exigé dans la Sileſie Autrichienne, ſont ſi fortes, que la plûpart de la Nobleſſe & des autres Habitans ont quité leurs maiſons & ſe ſont ſauvés avec leurs Familles en Pologne.

Le bruit a été aſſez général le mois dernier, que le Duc de Mecklenbourg avoit ſigné avec le Roy de Pruſſe une Convention, par laquelle il s'engageoit de fournir à S.M. un Corps de 6000. Hommes, & de faire quantité de livraiſons, à un prix raiſonnable, en fourages & en proviſions: pendant que d'un autre côté S.M. Pruſſienne promettoit de rendre les Bailliages, qui lui ont été hypothequés. Bien des perſonnes inſtruites aſſûrent & prétendent aujourd'hui, que ce Traité n'éxiſte aucunement.

Extrait d'une Lettre de Wurtzen, *petite Ville à 6 lieuës de Leipſig, du 23. Janv.*

Le 20. Janvier, un Detachement de 150 hommes de la Compagnie franche de Meyer eſt arrivé à Niſchwitz, Chateau & Terre appartenants à M. le Comte de *Brühl*, Premier Miniſtre de S.M. le Roy de Pologne, Electeur de Saxe. M. Meyer, qui commandoit lui même ce Detachement, a auſſitôt fait ſonner le tocſin pour aſſembler touts les Païſans & Vaſſaux de ce village & de trois autres qui en dependent, & leur a ordonné ſous de groſſes peines de ſe rendre le lendemain dans la cour du Chateau avec des pelles, piques, haches, leviers, & autres inſtruments ſemblables. Après ces ordres donnés, tout le Detachement a été occupé le reſte de ce jour & pendant la nuit à demeubler les appartements & à piller les effets de moindre valeur. Le lendemain 21, plus de 200 Païſans s'étant trouvés à l'endroit indiqué, M. Meyer les a contraint de briſer toutes les portes & fenêtres du Chateau; d'enlever les planchers & les plafonds; d'abbatre le toit & de renverſer entierement les eſcaliers, les cloiſons, & les murs intérieurs; deſorte qu'en moins de 6. heures il n'eſt reſté de ce beau Bâtiment, que les quatre murailles. L'Orangerie a eû le même ſort; les Jardins ont été abſolument ruinés; les allées coupées; les charmilles arrachées; les boſquets & les paliſſades brulées; & quelques milliers d'arbres fruitiers ſciés à un demi pied de terre. Cette tragedie a été terminée par le pillage des Bâtiments d'oeconomie, qu'on n'a préſervés d'une deſtruction totale, qu'en payant 7000 fl. audit Meyer. Les effets du Chateau ont été conduits à Halle, à la réſerve de 5 chariots chargés de meubles & de vins, que le Commandant de la Troupe s'eſt approprié pour ſalaire de cette expédition.

Le même jour, le ſuperbe Château de Pförten en Luſace, appartenant auſſi à M. le Comte de *Brühl*, que S.M. le Roy de Pologne avoit ſouvent honoré de ſa préſence, a eû le même ſort par un Detachement de Houſſars du Régiment de Secklely; il n'en reſte plus que des maſures; le Jardin & le Parc ont été entierement devaſtés; enfin rien n'a pû échapper à leur haine.

N. XV.
SUPPLEMENT À LA GAZETTE DE VARSOVIE
DU 22. FEVRIER 1758.

De Stockholm, le 26. Janvier.

Le Capitaine de Rittersted, Aide de Camp Géneral de M. le Feld-Marêchal de Rosen, qui l'avoit depêché de Stralsund le 8. au soir, arriva avant'hier icy avec des nouvelles, qui ont attiré & ont merité d'attirer toute l'attention du Roy & du Sénat. M. le Marêchal marque, qu'il est arrivé le 7. à Stralsund; qu'il a trouvé l'Armée Royale, partie dans cette Ville, partie dans l'Isle de Rugen où elle s'est retirée, apres avoir abandonné *Anclam*, *Demmin*, & autres endroits qu'elle avoit conquis, & dont les Prussiens se sont remis tout de suite en possession. Le Feld-Marechal Baron Ungern de Sternberg n'a pas encore rendû compte au Roi & au Sénat des motifs d'une retraite aussi étrange & aussi inopinée. Les dernieres nouvelles, qu'on a reçuës de sa part, sont du 23. 10bre. Il avoit alors son Quartier-Général à Griefswald: & Anclam & Demnin étoient alors encore entre nos mains. Le Comte de Rosen ajoute dans ses depêches, que jusques là il n'avoit pas encore eû assez tems de faire cesser le peu d'ordre, le peu d'éxactitude & de discipline, qui s'étoient glisés dans l'Armée, & que par-là il ne pouvoit non plus envoyer une Rélation detaillée de l'état dans lequel il l'avoit trouvé, rélation, qui est attenduë par le Public avec beaucoup d'impatience. Nôtre Général finit par dire, qu'il a pris son Quartier-Général à Rugen, & qu'il étoit occupé à prendre les arrangemens les plus propres à rétablir les choses sur le pied où elles doivent naturellement être, afin de pouvoir reprendre les operations d'une Guerre offensive & non défensive, comme elle l'est inopinement devenuë de nôtre côté. On parle de lui envoyer des renforts en hommes & en chevaux, & de lui faire passer de l'argent, afin qu'il soit en état d'éxécuter avec succès les ordres, qui lui ont été donnés pour le soûtien des Armes Suedoises.

Remarques sur un Ecrit intitulé, ***Memoire pour servir de Reponse à celui, que la Cour de Suede a fait publier, pour justifier l'invasion de ses Truopes dans les Etats de S. M. le Roi de Prusse.*** Stockholm, à l'Imprimerie Royale. 1758.

„ Il vient de paroitre un Ecrit portant le titre de: *Memoire pour servir*
„ *de reponse à celui que la Cour de Suede a fait publier pour justifier l'invasion de ses*
„ *Troupes dans les Etats de S. M. le Roi de Prusse.*

„ L'Auteur s'est revêtu de l'autorité de la Cour de Berlin. Certaines
„ expressions peu convenables en feroient douter, sur tout dans un Siecle éclairé
„ & poli. Quoiqu'il en soit, l'Auteur s'est trompé en publiant, que la Suede eût
„ donné un Memoire pour justifier l'invasion de ses Troupes dans les Etats de S.
„ M. le Roi de Prusse. La Suede n'a eû besoin de produire pour cet effet d'autres
„ titres, que ceux qui ont été énoncés sur tout dans la derniere Declaration
„ portée en son nom à la Diete de Ratisbonne. Se conformer au Decret de l'Em-
„ pire, remplir ses engagemens de Garant, & accourir au secours des Etats lezés,
„ sont les motifs qui ont decidé la conduite de S. M. & de la Couronne de Suede
„ dans la Conjoncture présente.

„ Le Memoire dont l'Auteur parle, n'eſt qu'une Lettre Circulaire pour „ les Miniſtres de Suede, à l'occaſion de la violence commiſe contre le Baron de „ Nocklen Sécretaire des Commiſſions, attaché au Miniſtére de S. M. à la „ Cour de Berlin.

„ Il importe de prévenir le Public ſur cette erreur. Elle eſt eſſentielle, „ puiſqu'elle preſente un objet tout différent de celui que la Suede a eû en vuë. „ Cependant comme l'Auteur a été plus loin & s'eſt donné toute la carriere ima- „ ginable, on ſe trouve obligé de s'y conſormer & de le ſuivre pas à pas.

„ Si le Memoire Pruſſien met pour baſe de ce qu'il veut prouver: *que S.* „ *M. P. avoit dejà ſi ſolidement refuté le prétexte de la garantie de la Paix de* „ *Weſtphalie, que l'on auroit dû eſperer qu'il n'en ſeroit plus queſtion, & que de plus* „ *la conduite de la Suede prouvoit qu'elle n'agiſſoit point comme Garant mais comme* „ *infracteur*, les concluſions ne ſeroient juſtes, qu'autant que la Suede eût „ reconnu la ſolidité de la declaration de S. M. P. Mais cette Couronne ne l'ayant „ point fait, tout le raiſonnement porte à faux & ſur *une petition de principe.*

„ Il en eſt de même des raiſons par lesquelles on veut prouver: *que le Roi* „ *de Pruſſe ètoit en droit de reclamer là Garantie.* Les voicy: *C'eſt qu'une Ligue* „ *inouië s'ètoit formée contre ſes Etats, ligue condamnée par la Paix de Weſtphalie;* „ *que la Suede étoit une Puiſſance Proteſtante & qu'elle ne tenoit par aucun* „ *Traité aux Cours de Vienne & de Saxe.*

„ Cette Ligue *inouië* n'eſt pas extraordinaire. Elle eſt conforme au Droit „ de la Nature & des Gens, tant qu'elle a pour objet une defenſe mutuelle: elle „ ſe trouve autoriſée par quantité d'exemples, & elle n'eſt point condamnée par „ la Paix de Weſtphalie. *Teneantur omnes hujus tranſactionis conſortes univerſas* „ *& ſingulas hujus Pacis leges, contra quemcunque ſine religionis diſtinctione tueri* „ *& protegere.* Cette clauſe autoriſe le concours de pluſieurs contre un ſeul, & prou- „ ve en même tems qu'un Proteſtant & un Catholique doivent indiſtinctement ſe „ ſoutenir pour proteger les Loix & les Conſtitutions de l'Empire.

„ Cette même clauſe detruit auſſi ce que le Memoire Pruſſien objecte, à „ ſavoir: *que la Suede auroit dû ſe ranger du côté de S. M. Pruſſienne en qualité de* „ *Puiſſance Proteſtante.* Cette Guerre eſt-elle donc une guerre de Religion? „ Les vues politiques de la Cour de Berlin ſont-elles intimement liées à la Religion „ Proteſtante? La Suede a plus merité des Proteſtans en Allemagne, qu'aucune „ autre Puiſſance. Elle n'a cependant point porté ſes prétentions juſques là. En „ effet le Syſtême ſeroit monſtrueux, de mêler des Intérêts Sacrés à des Intérêts poli- „ tiques, & de changer en un Fanatiſme qui detruit tout, la Religion qui conſerve „ tout. Qu'elle ſoit le principe & non le pretexte des actions; C'eſt là ſon eſprit.

„ Au reſte, que l'Auteur du Memoire examine les Traités de Weſtphalie, il „ ſera inſtruit du lien par lequel la Suede tient aux Cours de Vienne & de Saxe.

„ Il eſt vrai, que le Roi de Pruſſe a demandé au mois de Novembre 1756. „ la garantie de la Suede pour ſes Etats de Magdebourg & de Halberſtadt. Il eſt „ également vrai, que le Roi avoit decliné cette propoſition, vû qu'il paroiſſoit „ en Suede ſingulier, de voir le même Prince demander la garantie de ſes Etats „ non attaqués, dans le tems qu'il s'étoit rendu maître de la Saxe, ſous l'apparence „ de l'amitié la plus ſincere.

„ Si l'Auteur entend, *que le langage du Miniſtère Suedois fût tou-* „ *jours conforme à cette premiere declaration, qui declinoit les propoſitions*

„ de

„ *de la Cour de Berlin*, on eſt d'accord avec lui; mais ſi le ſens de *cette conformité* „ ſe rapporte aux paroles, *de la neutralité la plus exacte*, il ſe trompe. On n'a „ aſſuré M. le Comte de Solms, ni qu'on reſteroit neutre, ni qu'on prendroit parti. „ Le Roi de Pruſſe n'avoit jamais confié ſes deſſeins à la Suede, par quel titre la Cour „ de Berlin pouvoit-elle exiger qu'en Suede on lui confiât les ſiens? D'ailleurs les „ arrangemens militaires n'ont précédé ni ſuivi immediatement la premiere De- „ claration de la Suede portée à la Diete de Ratisbonne. On s'étoit flatté, qu'en „ faiſant voir au Roi de Pruſſe toutes les horreurs & toutes les calamités qu'une „ Guerre générale entraineroit, ce Prince rendroit par un ſentiment d'humanité la „ paix à l'Empire. Mais le feu ne pouvoit plus être éteint, l'embraſement gagna „ differens Etats, dont les Souverains n'avoient offensé S. M. Pruſſienne, que „ par leurs voix à la Diete & par leur obeïſſance à l'Empereur & à l'Empire: „ & la Cour de Berlin ne diſſimula pas même à la Suede, que la liberté des „ ſuffrages ſeroit un crime à ſes yeux, qu'elle regarderoit comme ennemis, ceux „ qui n'avoient pas opiné au gré de ſes deſirs.

„ Ces faits, ces circonſtances, & ces inſinuations, ont forcé la Suede „ malgré elle & malgré ſes deſirs, de prendre parti dans la préſente Guer- „ re. Il eſt inutile d'en chercher la cauſe *dans une Convention ſe-* „ *crette, par laquelle la Suede ſe ſeroit engagée à faire une diverſion en faveur* „ *des Ennemis de S. M. le Roi de Pruſſe, la Cour de Vienne aſſurant à cette Cou-* „ *ronne la poſſeſſion d'une partie de la Pomeranie.* Nier ce fait ou l'avouer, ſe- „ roit une juſtification ou une confidence, & la Cour de Berlin n'eſt point aujourd'hui „ dans le cas de pouvoir s'attendre à l'une ni à l'autre.

„ Le Roi avoit ordonné au Commandant de ſes Troupes, de traiter la Po- „ meranie au-de-là de la Peene avec douceur, comme reverſible un jour à la „ Couronne de Suede. On a levé les revenus établis par le Roi de Pruſſe, mais „ les habitants n'ont été liés par aucun ſerment, ni forcés à prendre les armes „ contre leur Souverain. Peut-être que les livraiſons dans l'Uckermarck ont été „ plus fortes: on indique le motif de cette diſtinction; mais on ne convient point, „ que ce dernier Païs ait été maltraité.

„ Les gradations, dont parle l'Auteur, comme reglées dans la Paix de Weſt- „ phalie, forment un article ſur lequel la Cour de Berlin a ſouvent inſiſté. Cette „ Cour auroit bien fait de ſe propoſer ces gradations pour regle de ſa conduite à „ l'égard de la Saxe & de la Cour de Vienne: & l'Allemagne ne preſenteroit point „ aujourd'hui un ſpectacle d'horreurs, qui fait ſouffrir l'humanité.

„ L'Article XVII. du Traité d'Oſnabrug établit différentes gradations, qui, „ manquant d'effet dans l'eſpace de trois années, pouvoient ſe determiner à la „ voye des armes.

„ Cet article parle d'une diſpute (controverſia) qui ſe ſeroit élevée entre „ deux Etats de l'Empire; Il n'eſt pas queſtion d'un envahiſſement: peut-être „ que les tems d'alors ne pouvoient point imaginer le cas que nous voyons „ de nos yeux. Toute loi équitable favoriſe la partie ſouffrante préférablement „ à l'agreſſeur. Cependant tout l'avantage ſeroit du coté de celui-cy; il jouiroit „ des biens qu'il auroit uſurpés pendant l'eſpace de trois années, terme deter- „ miné pour les gradations ſucceſſives. Ce ſens repugneroit à l'équité naturelle, „ & ſi le paſſage de la Paix étoit obſcur, l'explication la plus raiſonnable devroit ſe „ rapporter aux notions les plus univerſelles de la Juſtice.

„ L'intervalle que la Suede avoit mis entre sa premiere & sa seconde Décla- „ ration, étoit en effet une gradation pour faire naitre à la Cour de Berlin des dispo- „ sitions pacifiques. L'Auteur ne parle point serieusement, quand il prétend, que *la* „ *Suede auroit dû avertir S. M. P. amicalement, que cette Couronne se verroit* „ *forcée de recourir aux dernieres extrémités, à moins que ce Monarque ne se* „ *prêtât aux moyens de conciliation :* Connoit-il le Prince dont il plaide la cause?

„ Si la Cour de Berlin *ignore les griefs de la Suede*, qu'elle consulte ses „ Actes ; *Si le Traité défensif* a été avantageux pour celle-cy, il l'a été également „ pour l'autre; *& si S. M. P. ne s'est pas melée des affaires interieures de la Suede*, „ cette attention lui est commune avec toutes les Puissances, qui connoissent „ les droits des Nations independantes & les égards qu'elles se doivent reci- „ proquement.

„ Quant au depart du Comte de Solms, voici ce que nous en savons en „ Suede: Ce Ministre avoit fait connoitre très - légérement au Ministère du Roi, „ que les circonstances présentes l'obligeoient de partir. Il n'a rien annoncé „ sur son retour. Il rompit le bail de sa maison, il fit afficher dans les „ Gazettes la vente de ses meubles & de ses effets, il s'en defit.

„ Cet exposé, qu'on seroit en état de prouver, *met la Cour de Berlin dans* „ *tout son tort.* On n'a fait icy des reflexions, que conformement à ce qui s'est pas- „ sé. On a regretté M. le Comte de Solms par ses qualités personnelles, & „ par la sagesse de sa conduite.

„ Ce départ fut suivi par celui de M. de Wulfwenstierna de Berlin: mais „ comme la Cour de Prusse avoit laissé icy le Sr. Diestel, le Baron de Nolcken eut „ ordre de rester à Berlin. Si l'on avoit été prévenu icy du jour, où l'on ex- „ pedia au Sr. Diestel les ordres de se retirer, on n'auroit pas tardé un „ seul instant d'en donner de pareils au Baron de Nolcken, & de le soustraire „ à l'irregularité des procédés, dont on usa à son égard. On ne s'y étoit point „ attendu, après que le Ministère de Prusse lui avoit permis d'envoyer une estaf- „ fette en Suede pour y notifier ce que la Cour de Berlin lui avoit fait si- „ gnifier. Après cette permission, il eut été convenable d'accorder au Baron de „ Nolcken tout le tems qu'il falloit pour le retour de cette estaffette. Com- „ ment peut-on insinuer, qu'on ait voulu maintenir son Secretaire à la Cour de „ Berlin malgré Elle ? Comment peut-on s'imaginer que la Cour de Suede eût „ besoin d'exposer son Secretaire à une violence à laquelle on ne s'attendoit pas, „ pour donner une apparence de justice à une Guerre dejà entreprise ? Si les „ raisons énoncées dans les declarations portées à Ratisbonne, ne justifient point, ce „ trait de violence justifiera moins.

„ Au reste la Cour de Suede croit, *qu'il est glorieux de prendre les armes* „ non pour le plus foible ni le plus fort, mais pour la cause la plus juste. Elle „ est persuadée, que la *posterité auroit été etonnée*, si Elle eut témoigné de l'indif- „ ference *pour les chaines preparées à l'Allemagne.* Enfin *Elle ose*, pour employer „ le terme indecent de l'Auteur, *faire intervenir le Grand nom de Gustave Adolphe* „ & citer l'exemple d'un de ses Rois. Ce Prince attaquoit la Maison d'Autriche, „ non par ce qu'elle en portoit le nom, mais par ce que Ferdinand II. abusoit alors de „ son pouvoir pour opprimer des Etats d'Allemagne: & si la Suede s'est trouvée au- „ jourd'hui dans l'obligation d'employer ses armes contre le Roi de Prusse, c'est „ par le même motif & en suivant le même systeme.